

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 4 juin 2020**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 27  
Votants : 27

-----  
Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 4 juin 2020**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du Maire, Mme GAUQUELIN Françoise, en date du 29 mai 2020, réuni exceptionnellement en salle des fêtes en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

*Étaient présents* : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M. BUGNET Jean Marc, Mme ROTHEA Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. CASTELLANO Michel, Mme GERVAIS Annie, M. SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, Mme BOULIEU Anne Marie, Mme FAVETTA Evelyne, M. PUYJALINET Eric, M. GAUFRETEAU Philippe, M. CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, Mme BARRAULT Claire, M. THEVENARD Stéphane, Mme LAZE Gaëlle, Mme LE FLEM Céline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique, DELAFOSSE Loïc

***Formant la majorité des membres en exercice***

*Secrétaire* : M. BUGNET Jean-Marc

Tampon visa de la  
Préfecture

**N°36-2020 – Désignation des représentants auprès de l'Agence France Locale**

Rapporteur : Madame le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune de Millery par délibération n°77-2018 du 22/11/2018

Madame le Maire expose que l'Agence France Locale est une agence de financement des collectivités par l'emprunt. Il s'agit d'un outil de financement des collectivités, afin de gagner en autonomie et de recréer une offre supérieure à la demande, afin d'éviter toute situation d'assèchement de crédit, équivalent à l'agence France Trésor pour l'Etat.

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la commune auprès de l'AFL. Mme le Maire proposera un appel à candidatures.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Sont candidats :

- **Au poste de titulaire**

M. Guillaume LEVEQUE

- **Au poste de suppléant**

M. Charles SOLARI

Le Conseil municipal, après avoir décidé de procéder à cette désignation sous forme de scrutin public (délibération n°25-2020), décide, à l'unanimité, par 27 voix :

- DE DESIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,
- D'AUTORISER le représentant titulaire de la commune de Millery ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures des membres présents*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN

*F. Gauquelin*



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 8 juin 2020

Et publication 9 juin 2020

Le Maire

*F. Gauquelin*

Françoise GAUQUELIN

